Premiers Secours en Santé Mentale France

APPRENDRE À AIDER

« Aider quelqu'un qui ne va pas bien… ça s'apprend... »

Formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM)

Ouvert à tous

La formation s'adresse à toute personne âgée de 18 ans ou plus souhaitant mieux comprendre les troubles de santé mentale. Par exemple, il peut s'agir des professionnels de l'éducation, de la santé, du social et du médico-social ainsi que des proches aidants et des bénévoles d'associations. Aucun pré-requis n'est attendu.

Session de formation

Mercredi 8 et jeudi 9 octobre 2025

Formation PSSM Standard, animée par une formatrice accréditée.

Durée : 14 heures en présentiel, de 9 h à 12 h 30, et de 13 h 30 à 17 h.

Groupe : 8 à 16 participants par session dans les locaux du CÉAS.

Attestation individuelle et certificat de réalisation remis à la fin de la formation, par PSSM France.

Inscription

ou https://framaforms.org/inscription-a-la-formation-premiers-secours-en-sante-mentale-pssm-du-ceas-de-la-mayenne-1741011234

Contacts

CEAS de la Mayenne

02 43 66 94 34

secretariat@ceas53.org

https://www.ceas53.org/

29 rue de la Rouillère, à Laval

Objectifs

- Acquérir des savoirs de base concernant les troubles de santé mentale,
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale,
- Développer des compétences relationnelles (écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée),
- Mieux faire face aux comportements agressifs.

Contenus

Demi-journée 1	✓ Introduction à la santé mentale et aux interventions. ✓ Introduction aux premiers secours en santé mentale.
Demi-journée 2	✓ Plan d'action pour la dépression. ✓ Les troubles anxieux.
Demi-journée 3	✓ Plan d'action pour les troubles anxieux. ✓ Les troubles psychotiques.
Demi-journée 4	✓ Plan d'action pour les troubles psychotiques. ✓ Utilisation des substances et plan d'action.

Coûts et financement

Le coût de la formation est de 250 euros incluant la remise à chaque participant d'un *Manuel des premiers secours en santé mentale*.

Le déjeuner (en commun) est pris en charge par le centre de formation.

Financement possible par l'Opco, dans le cadre du plan de formation en entreprise.

Il n'est pas possible de mobiliser les heures de votre CPF pour suivre cette formation.

750 000

secouristes en santé mentale formés d'ici 2030…

Pourquoi pas vous ?